REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 juin 2019**

Compte rendu affiché le **11 juillet 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **21 juin 2019**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le - 8 JUIL. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Virginie COMTE**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Ahmed CHEKHAB, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Josette PRALY, Christine JACOB, Myriam MOSTEFAOUI, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Philippe MOINE, Stéphane BERTIN, Sacha FORCA.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	31

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Christiane PERRET-FEIBEL à Hélène GEOFFROY, Armand MENZIKIAN à Virginie COMTE, Chérazède GAHROURI à Sacha FORCA, Marie-Emmanuelle SYRE à Philippe MOINE, Christine BERTIN à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Bernard GENIN, Nadia NEZZAR, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Morad AGGOUN, Mourad BEN DRISS, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA.**

Membres démissionnaires **: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Objet :

19.06.0679
Convention de partenariat entre la ville et la société Yoyo - Promotion du recyclage plastique

RAPPORT DE MONSIEUR FISCHER

Mesdames, Messieurs,

La société YOYO est une entreprise de l'économie circulaire et collaborative spécialisée dans la collecte, le tri et le recyclage des déchets. La société propose un système de tri et de recyclage, complémentaire du dispositif existant, destiné à aider les citoyens à trier plus et mieux.

Grâce à un site collaboratif, une communauté de trieurs et de coachs est formée et mobilisée. Les trieurs reçoivent des sacs YOYO vides et numérotés, dans lesquels ils peuvent trier depuis chez eux les bouteilles et flacons en plastique PET 1. Une fois les sacs plastiques pleins, ils les apportent à un coach près de chez eux (un commerçant, un gardien d'immeuble, un retraité, etc…). Pour chaque sac déposé, les comptes YOYO du trieur et du coach sont crédités de points échangeables contre des récompenses : des places de spectacle, des bons de réduction, des produits éco-responsables, etc.

La société YOYO est déjà bien implantée sur le territoire de la commune. Depuis le commencement de son activité à Vaulx-en-Velin en avril 2017, la société compte 10 coachs et 1000 habitants trieurs. Ces derniers ont collecté 9 175 sacs qui ont été recyclés en circuit court, ce qui représente un tonnage additionnel collecté de 11 tonnes qui vient s'ajouter au tonnage collecté par la Métropole de Lyon.

Elle a par ailleurs mené plusieurs actions de sensibilisation auprès de la population que ce soit en organisant des challenges dans les écoles de la ville ou en tenant des stands de sensibilisation.
La ville soutient depuis 2017 l'action de la société YOYO en faveur de la collecte et du recyclage sur le territoire de Vaulx-en-Velin et souhaite consolider la démarche. Il est ainsi proposé de conclure une convention de partenariat entre la ville et la société YOYO.

La convention de partenariat est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. La société YOYO s'engage à organiser chaque année au moins six évènements sur le territoire de la commune pour sensibiliser les habitants de Vaulx-en-Velin à la collecte, au tri et au recyclage des déchets (stands de sensibilisation, challenges, ciné-débats, etc.). La ville de Vaulx-en-Velin s'engage de son côté à mettre chaque année à disposition de la société YOYO vingt places de spectacles pour le centre culturel communal Charlie Chaplin, vingt entrées pour le planétarium et vingt places de cinéma pour les Amphis. Ces places et ces entrées seront exclusivement utilisées pour récompenser les trieurs et les coachs qui participent aux activités de la société YOYO. Les trieurs et les coachs vaudais pourront en outre bénéficier des récompenses fournies à YOYO par ses autres partenaires.

La convention précise que la société YOYO ne peut pas vendre les places et les entrées ou les utiliser à d'autres fins.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville et la société YOYO ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2121-29, L 2121-1 à L 2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 du Code général des collectivités territoriales qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt pour la commune des activités exercées par la société YOYO sur son territoire en faveur de la collecte, du tri et du recyclage des déchets ;

Entendu le rapport présenté le 27 juin 2019 par Monsieur Matthieu FISCHER , troisième adjoint, délégué à l'environnement, au plan Climat Énergie Territoire, au Patrimoine naturel et à l'Agriculture ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :

Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes Pour : 31
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Ne participent pas au vote : 2

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville et la société YOYO ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY